

Eure-et-Loir  
**Commune d'ARCISSES**

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2024

Date de transmission de la convocation 7 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de février, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 <sup>er</sup> adjointe	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjointe	X		
ENEULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjointe	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal		X	Valérie TRIVERIO
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale		X	
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	Stéphane COURPOTIN
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale		X	Edwige VEDIE
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale	X		
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	Angélique DAVEAU

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Philippe RUHLMANN a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du précédent Conseil Municipal
2. Engagement dépenses investissement 2024
3. Révision taux d'emprunt
4. Lancement MAPA lotissement de la Maçonnerie tranche 2
5. Demande de subventions pumtrack
6. Demande de subventions création terrains beach volley
7. Convention avec les brouteurs du Perche
8. Convention jardins familiaux
9. Questions diverses

## APPROBATION DU PV DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Stéphane COURPOTIN demande à l'assemblée son sentiment sur l'exactitude du procès-verbal du précédent Conseil Municipal.

Le conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024.

## ENGAGEMENT DÉPENSES INVESTISSEMENT 2024

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que ce point n'a finalement pas besoin d'être abordé.

## REVISION TAUX D'EMPRUNT (délibération n° 1-12/02/2024)

Stéphane COURPOTIN rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 7 décembre 2023 il a été décidé de contracter un prêt auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 248 979.60 € pour une durée de 186 mois pour racheter le prêt léna Préfi du Crédit Agricole (n° LT118397) contracté le 15 décembre 2014, avec remboursement à échéances trimestrielles dégressives et amortissement du capital constant.

Stéphane COURPOTIN informe que le 1<sup>er</sup> prélèvement devait avoir lieu le 30 mars 2024, or les délais ne permettent pas de commencer la 1<sup>ère</sup> échéance à cette date.  
Le montant du prêt sera donc de 244 897.96 € :

- 1<sup>ère</sup> échéance le 30 juin 2024
- Dernière échéance le 30 septembre 2039
- Taux fixe : 4.40 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de contracter un prêt auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 244 897.96 € à un taux fixe de 4.40 % pour une durée de 183 mois pour racheter le prêt léna Préfi du Crédit Agricole (n°LT118397) contracté le 15 décembre 2014 ;
- Prend en compte que la 1<sup>ère</sup> échéance sera le 30 juin 2024 et la dernière le 30 septembre 2039
- Décide de retenir le remboursement avec des échéances trimestrielles dégressives et un amortissement du capital constant.

## LANCEMENT MAPA LOTISSEMENT DE LA MACONNERIE (délibération n° 2-12/02/2024)

L'aménagement de la tranche n° 2 du lotissement de la Maçonnerie avance.

Le bureau d'étude Lusitano Ingénierie a préparé une offre technique et financière pour la réalisation de l'ensemble de la phase d'étude.

Francis DE KONINCK présente au Conseil Municipal l'estimation pour la viabilisation de 17 lots qui représente 332 114 € HT. Deux options (option 1 : sentier pédestre en béton balayé ; option 2 : trottoirs en béton balayé) seront à discuter quand le chiffrage aura été réalisé et si le budget de la commune le permet.

Francis DE KONINCK présente les plans d'aménagement de la tranche n° 2 du lotissement de la Maçonnerie.

Le bureau d'étude Lusitano Ingénierie a préparé une offre technique et financière pour la réalisation de l'ensemble de la phase d'étude.

Le projet consiste à l'aménagement du lotissement de la Maçonnerie (viabilisation de 17 lots).

Il rappelle qu'un permis d'aménager a été accordé pour la création de 50 parcelles à construire sur ce le secteur de « La Maçonnerie » et que ces 17 lots représentent une 2<sup>ème</sup> tranche de commercialisation.

Stéphane COURPOTIN précise que les travaux d'extension des réseaux AEP et eaux usées sont pris en charge, respectivement, par le budget du SIE de la Berthe et le budget du SIACOTEP. Il propose la création d'un groupement de commandes entre la commune, le SIE de la Berthe et le SIACOTEP afin de réaliser des économies d'échelle et gain d'efficacité en mutualisant les procédures de passation des marchés qui, sinon, devraient être réalisées par chacune des structures.

Il présente également le chiffrage des travaux de raccordement électrique et d'éclairage public effectué par Eure-et-Loir Ingénierie (ELI), le montant des travaux à la charge de la commune serait de 55 876 € HT.

Francis DE KONINCK informe que dans l'étude présentée il est prévu le recalibrage du chemin rural n° 6, il précise que cette partie de travaux ne sera pas à prévoir au budget 2024. En effet, une demande de subvention FDI peut être faite en 2025.

Il précise que dans l'estimation faite pour la maîtrise d'œuvre le suivi de chantier n'est pas prévu, celle-ci est donc à revoir.

Francis DE KONINCK présente pour finir les plans d'aménagements et après discussion il est décidé que la remise en état du chemin rural peut être faite plus tard.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve le projet tel que présenté ci-dessus ;
- Décide le lancement de la consultation sous forme de marché à procédure adaptée ;
- Donne tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer la convention de groupement de commandes à intervenir entre la commune, le SIACOTEP et le SIE de la Berthe ;
- Donne tous pouvoirs au maire ou son représentant pour signer les documents à intervenir dans cette affaire.
- 

#### DEMANDE DE SUBVENTIONS PUMPTRACK

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que suite à une interrogation concernant le montant de la subvention DETR qui nous a été accordé pour le pumptrack, il a été demandé plus de précisions à Monsieur le Sous-Préfet.

Stéphane COURPOTIN précise qu'il est en attente de sa réponse. Ce point sera donc réabordé lors d'un prochain Conseil Municipal.

#### DEMANDE DE SUBVENTION CREATION TERRAINS DE BEACH VOLLEY (délibération n° 3-12/02/2024)

Par délibération n° 5-27/10/2023 le Conseil Municipal a décidé d'un plan de financement pour la création de terrain de Beach Volley mais le projet n'a finalement pas abouti.

Stéphane COURPOTIN précise que l'Agence Nationale du Sport (ANS) vient de relancer le projet, qui serait cette fois porté par la Fédération Française de Volley.

Ce projet concerne la création de 2 terrains au lieu de 4 comme cela était prévu initialement.

Stéphane COURPOTIN présente le nouveau plan de financement suivant pour la création de deux terrains de Beach Volley.

DEPENSES		RECETTES		
Projet	Montant HT	Organisme	Taux	Montant
Terrain de Beach-Volley	62 400 €	ANS	80%	49 920 €
		Autofinancement	20%	12 480 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>62 400 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>100%</b>	<b>62 400 €</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- D'autoriser le Maire ou son représentant à faire la demande de subvention au taux le plus élevé possible

#### CONVENTION AVEC LES BROUTEURS DU PERCHE (délibération n° 4-12/02/2024)

Valérie TRIVERIO propose au Conseil Municipal de renouveler l'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts sur la commune.

L'association « les brouteurs du Perche » a fait une nouvelle proposition de convention pour installer des chèvres sur différents sites d'Arcisses.

Elle présente les tarifs annuels des 3 différentes options :

- Option 1 :  
Site de la « station de lagunage » à Coudreceau - Parcelle d'environ 2 500m<sup>2</sup>

PROJET	NOMBRE ANIMAUX	PRIX UNITAIRE	TOTAL
Animaux	3	182,00 €	546,00 €
Matériel		20,00 €	20,00 €
<b>MONTANT ANNUEL</b>			<b>566,00 €</b>

- Option 2 :  
Site « vue de la Cloche » (derrière clinique vétérinaire) - parcelle d'environ 4 000m<sup>2</sup>

PROJET	NOMBRE ANIMAUX	PRIX UNITAIRE	TOTAL
Animaux	5	182,00 €	910,00 €
Matériel			470,00 €
<b>MONTANT ANNUEL</b>			<b>1 380,00 €</b>

- Option 3 :  
Site « La Maçonnerie » (poste solaire) - Parcelle d'environ 3 000m<sup>2</sup>

PROJET	NOMBRE ANIMAUX	PRIX UNITAIRE	TOTAL
Animaux	2	200,00 €	400,00 €
Matériel			750,00 €
<b>MONTANT ANNUEL</b>			<b>1150,00 €</b>

- Frais kilométriques par site

<b>NOMBRE DE SITE</b>	<b>OPTION 1 Station Lagunage</b>	<b>OPTION 2 Vue de la Cloche</b>	<b>OPTION 3 MARPA</b>
1	518,00 €	489,00 €	489,00 €
2	665.60 €		
		435,00 €	
3	582,00 €		

Valérie TRIVERIO propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'une des 4 solutions (frais kilométriques inclus) :

<b>SOLUTION</b>	<b>OPTION 1 Station Lagunage</b>	<b>OPTION 2 Vue de la Cloche</b>	<b>OPTION 3 Marpa</b>
1	1 084,00 €	1 869,00 €	1 463,00 €
2	2 611,00 €		
3		2 965,00 €	
4	3 678,00 €		

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De retenir la solution 4 ( 3 sites) ci-dessus exposée ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association les « Brouteurs du Perche » ;
- Que les crédits seront inscrits pour 3 678,00 € sur le budget principal (fonctionnement) de la Commune.

CONVENTION JARDINS FAMILIAUX (délibération n° 5-12/02/2024)

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal qu'il faut rédiger une convention d'occupation du domaine public avec l'association « les jardins familiaux » pour la mise à disposition des parcelles de la Ruelle aux Chevaux à Margon.

Stéphane COURPOTIN, expose que la convention, devra préciser plusieurs points : attribution des parcelles, gestion de la facturation de l'eau...

Il précise également que les membres du bureau de l'association devront être joignables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

▪ RADAR PEDAGOGIQUE

Nadège LE BAIL s'interroge sur le radar pédagogique qui a été installé à la Flamandière. Stéphane COURPOTIN lui répond que le radar appartient à la commune et qu'il restera un mois et demi.

- Abri de bus

Nadège LE BAIL demande quand l'abri bus sera déplacé à la Flamandière. Après discussion, Francis DE KONINCK propose d'installer un petit abri bus à la Flamandière plutôt que de déplacer celui du clos de la Pâture qui est très fragile et pourrait redevenir utile.

- COMPTE-RENDU COMMISSION FESTIVITE

Nicole GAUTHIER fait le compte-rendu de la commission festivité qui s'est tenue le 5 février 2024

- Présentation des règles d'attributions de subventions

- **Associations d'Arcisses**

Subvention de base 350 €	+ 100 € si il y a des séances d'activité hebdomadaire + 100 € par animation communale annuelle
Subvention de 550 €	pour les coopératives scolaires pour les associations de parents d'élèves pour les clubs de personnes âgées pour l'association du personnel communal
Subvention de 100 €	association sans activité locale
Subvention de 175 €	pour les associations qui se créent sur la commune d'Arcisses pour les associations qui ne font pas de demande
Pas de subvention	pour les associations qui n'ont pas fourni le bilan moral et financier pour les associations qui ne font pas de demande 2 années de suite
Participation	4 000 € Festival fanfares

- **Associations de Nogent-le-Rotrou**

Subvention de 75 €	par club de plus de 100 adhérents + 25 € par adhérent d'Arcisses de moins de 25 accueilli dans le club
--------------------	---

- **Association Nationales**

Subvention de 150 €	ADMR – Auxi Life – UNA – croix rouge – ligue contre le cancer – ATD QUART MONDE – banque alimentaire – sclérose en plaques – Restaurants du cœur – Les diabétiques – donateurs de sang – téléthon
Subvention de 220 €	EndoFrance

- **Réserve si catastrophe** 1 000 €

- **Diverses subventions ponctuelles**

Fondation du patrimoine	80 €
Thé vert (demande)	300 €

La ressourcerie	150 €
100 km du Perche	150 €
CETA abeille noire de l'Orne	200 €
Association sport collègue (P. Brossolette)	150 €

➤ Spectacle « Les Bolchantan et l'Enfant-Lune »

Nicole GAUTHIER informe qu'un spectacle gratuit d'une quarantaine de minutes est proposé aux enfants du secteur, organisé par le département : « Les Bolchantan et l'Enfant-Lune ». Il aura lieu le samedi 17 février prochain à la salle des fêtes de Margon. Le coût de ce spectacle est de 4 050 €

➤ Après-midi jeux

Nicole GAUTHIER informe le Conseil Municipal qu'un après-midi jeux en famille est organisé par la Ludothèque le samedi 16 mars 2024 de 16h à 18h à la bibliothèque de Coudreceau.

▪ POINT PRESTATAIRE INFORMATIQUE

Hervé ENEAULT informe le Conseil Municipal qu'une réunion pour faire le point sur le parc informatique de la commune est prévue le 16 février prochain avec Delta Technologie.

Il rappelle les différents soucis rencontrés avec ce prestataire et s'interroge sur le fait de continuer ou non avec Delta Technologie.

▪ BORNES WI-FI

Hervé ENEAULT informe le Conseil Municipal que la commune a reçu une offre de Sensing vision pour le renouvellement des licences des 12 bornes wifi installées sur la commune. Le montant de cette offre est de 6 112,80 € (renouvellement pour 3 ans).

Il demande au Conseil Municipal s'il faut conserver les 12 bornes. Il précise que les bornes les plus utilisées sont la halle et la salle des fêtes de Margon, les moins utilisées sont la salle des fêtes de Coudreceau et de Brunelles.

Hervé ENEAULT précise que lors de la mise en place de ces bornes dans le cadre du « wifi-européen » leur utilisation était gratuite.

Hervé ENEAULT demande au Conseil Municipal de se positionner sur le renouvellement ou non, de toutes les bornes ou une partie.

Le Conseil Municipal décide de diminuer le nombre de bornes en tenant compte du volume d'utilisation pour diminuer le coût des licences.

▪ ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

Hervé ENEAULT informe qu'il va relancer le projet d'enfouissement des réseaux de la Poterie et du Val Roquet en 2025 si le budget ne permet de le faire sur l'exercice 2024. Les dossiers sont à transmettre avant fin février.

▪ MIL PERCHE

Valérie TRIVERIO informe que l'association MIL PERCHE est en perdition, elle trouve dommage de ne pas avoir été alerté. Elle précise qu'on risque de ne pas pouvoir augmenter notre taux d'achat bio.

Philippe RUHLMANN précise qu'il fournissent beaucoup de lieux en rassemblant de nombreux producteurs avec un lieu de stockage situé à Berd'huis.

Angélique DAVEAU propose de faire circuler le véhicule dédié au restaurant scolaire pour aller chez les producteurs si les producteurs ne sont plus en mesure d'assurer la livraison. Valérie TRIVERIO informe qu'une telle décision augmenterait les coûts du personnel.

Francis DE KONINCK précise que l'engagement sur l'achat des produits bio induit forcément un surcoût sur l'alimentation.

▪ BANDEROLES

Nicole GAUTHIER informe que la banderole installée au rond-point Michel HOGUET à Nogent-le-Rotrou, annonçant la foire aux arbres a été retirée (bâches interdites en agglomération).

▪ ALIMENTATION EAU POTABLE DE COUDRECEAU

Hervé ENEAULT informe le Conseil Municipal que l'interconnexion Marolles-les-Buis/Coudreceau devrait être opérationnelle avant la fin de l'année conformément aux exigences de l'Agence Nationale de la Santé (ARS).

Date des prochains Conseil Municipaux :  
le jeudi 21 mars 2024 à 19h30  
le lundi 15 avril 2024 à 19h30

La séance est levée à 21h10.

Liste des délibérations du 12 février 2024

- REVISION TAUX D'EMPRUNT (délibération n° 1-12/02/2024)
- LANCEMENT MAPA LOTISSEMENT DE LA MACONNERIE (délibération n° 2-12/02/2024)
- DEMANDE DE SUBVENTION CREATION TERRAINS DE BEACH VOLLEY (délibération n° 3-12/02/2024)
- CONVENTION AVEC LES BROUTEURS DU PERCHE (délibération n° 4-12/02/2024)
- CONVENTION JARDINS FAMILIAUX (délibération n° 5-12/02/2024)

Le Président de séance :  
Stéphane COURPOTIN – Maire



Le secrétaire de séance :  
Philippe RUHLMANN

